Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Arrêtés du 16/07/2019 et 23/01/2020 - R. 4412-97 à R. 4412-97-6 du Code du Travail issu du décret 2017-899 du 9 mai 2017 modifié par le décret 2019-251 du 27 mars 2019 ; Norme NF X46-020 - Norme NF X 46-020 d'août 2017



Numéro de rapport	**199317/108072 A**
Propriétaire	**ENDEL ENGIE**
Donneur d'ordre	**ENDEL ENGIE**
Adresse de l'immeuble	**ECLUSE D'ANDRESY** **Quai Ile Peygrand** **78260 ACHERES**
Type de bien	**ECLUSE**
Date de la commande	**23/04/2021**
La (ou les) date(s) d'exécution du repérage	**30/04/2021**
Date d'émission du rapport de repérage	**21/07/2021**
Référence du programme de travaux défini par le donneur d'ordre	

Signataire du rapport

Signature et Visa



ADIAG
Bâtiment IRIS
84 rue Charles Michels
93284 SAINT-DENIS CEDEX
Siret : 483 336 319 00205
Tél : 01 80 89 45 10 - saintdenis@adiag.apave.com

Opérateur de repérage :
HENIN Nicolas
ADIAG
Le **21/07/2021**

Conclusions

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Commentaires :
Néant

SOMMAIRE

SIGNATAIRE DU RAPPORT 1
CONCLUSIONS 1
DESCRIPTION DE LA MISSION 3
OBJET DE LA MISSION : 3
IDENTIFICATION COMPLETE DES DIFFERENTS INTERVENANTS ET PARTIES PRENANTES : 3
IDENTIFICATION COMPLETE DE L'IMMEUBLE CONCERNE : 3
IDENTIFICATION DU BATIMENT CONCERNE : 3
PROGRAMME DE TRAVAUX 3
PROGRAMME DE REPERAGE 4
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE 6
DATES ET NATURE DES VISITES SUR SITE 6
ÉCARTS, ADJONCTIONS, SUPPRESSIONS PAR RAPPORT AUX NORMES EN VIGUEUR CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE LA NORME NF X 46-020 6
ANALYSE DOCUMENTAIRE : 6
RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES 7
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE 7
PERIMETRE DU REPERAGE : LOCAUX ET PARTIES D'IMMEUBLES CONCERNES (ZONE D'INTERVENTION) : 7
LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS REPERES 7
RAPPEL DES OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE CONCERNE PAR LA MISSION DE REPERAGE 7
ANNEXE : FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION 9
ANNEXE : PLANS / CROQUIS 12
ANNEXE : ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGE 14
ANNEXE : PROCES-VERBAUX D'ANALYSE 15
ANNEXE : CERTIFICAT DE COMPETENCE 17
ANNEXE : ATTESTATION D'ASSURANCE 18

1 Description de la mission

1.1 Objet de la mission :

Le repérage de l'amiante avant travaux dans les immeubles bâtis, défini à l'article R. 4412-97 du code du travail, consiste à rechercher, identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux et interventions visés à l'article R. 4412-94 du code du travail et définis par le donneur d'ordre.

Références de l'ordre de mission : **199317/108072**	Référence du donneur d'ordre : **ANDRESY**

1.2 Identification complète des différents intervenants et parties prenantes :

Propriétaire de l'immeuble :	**ENDEL ENGIE**	
Adresse du propriétaire :	**165 BOULEVARD DE VALMY 92700 COLOMBES**	
Représenté par :	**Mr LAHAYE**	
Donneur d'ordre :	**ENDEL ENGIE**	
Accompagnateur :	**Mr LAHAYE**	
Opérateur ayant réalisé le repérage :	**Monsieur HENIN Nicolas**	
N° de certification de l'opérateur :	**C2019-SE02-026**	Organisme : **Wi.Cert**
Nom et adresse de l'entreprise :	**ADIAG - Bât IRIS, 84 rue Charles Michels - 93284 SAINT-DENIS CEDEX**	
N° de Siret :	**48333631900205**	
RCP compagnie n° de police :	**AXA IARD - RC 5271124804**	

1.3 Identification complète de l'immeuble concerné :

Dénomination :	**ECLUSE D'ANDRESY**
Adresse complète :	**Quai Ile Peygrand - 78260 ACHERES**
Bâtiment :	**BARRAGE**
Escalier :	**Sans objet**
Etage :	**AVAL**
Porte :	**Sans objet**
N° de lot :	**Sans objet**
Référence Cadastrale :	**Non communiqué(e)**

1.4 Identification du Bâtiment concerné :

Date du permis de Construire : **Non communiquée**	Date de la construction : **Non communiquée**
Fonction principale du bâtiment :	**ECLUSE**
Autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné :	**ECLUSE D'ANDRESY**

2 Programme de Travaux

Le programme de travaux envisagé par le Donneur d'Ordre prévoit :

Description des travaux envisagés, ouvrages et parties d'ouvrage à inspecter :

Rénovation des palplanche en aval du barrage de l'écluse d'Andrésy

3 Programme de repérage

Liste non-exhaustive des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante à repérer, conformément à l'annexe1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités	
Plaques ondulés et planes	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)
	Plaques en matériaux bitumineux
	Revêtements anti-condensation sous bac acier
Ardoises, bardeaux bitumineux	Ardoises composites hors fibro ciment
	Ardoises en fibro ciment
	Bardeaux bitumineux (« shingles »)
Éléments associés à la toiture	Conduits de fumée, de cheminée, de ventilation
	Conduits d'eaux pluviales
	Garnissage des joints de dilatation
	Joints de dilatation
	Couvre-joints
	Tresses d'étanchéité à l'air
	Éléments complémentaires de toiture (chéneaux, rives, closoirs, faitages, mîtres, costières, etc.)
	Jonctions bitumineuses
	Solins en fibre ciment
	Colle des solins en fibre ciment
Éléments sous toiture	Pare-vapeur, pare pluie
	Isolants fibreux en sous toiture
	Flocages, enduits projetés
Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés…), écrans de semi-indépendance, pare-vapeur
	Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés…)
	Parties planes ou relevés : complexes asphaltés
Fenêtres de toit, lanterneaux, verrières	Mastics (vitriers, bitumineux…)
	Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature
	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes
2 - Parois verticales extérieures et Façades	
Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich	Plaques, panneaux, bacs en fibres-ciment, éléments de remplissage
	Ardoises composites hors fibro ciment
	Ardoises en fibro ciment
	Joints d'assemblage ou d'étanchéité, mastics, tresses
	Revêtements intérieurs anti-condensation (hors peintures)
	Peintures des bardages métalliques
Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage	Flocages, enduits projetés
	Carton-amiante
Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés), crépis extérieurs
	Revêtements plastiques épais (RPE)
	Peintures sur béton
	Enduits pelliculaires de lissage/débullage
	Colles et joints (faïence, pâte de verre, carrelage), ragréages, primaires d'accrochage, Imperméabilisants
	Éléments en maçonnerie silico-calcaire (1880-1940) briques blanches silico-calcaire
	Garnissage des joints de dilatation
	Joints de dilatation
	Couvre-joints
	Appuis de fenêtres en fibres-ciment
Menuiseries extérieures	Joints de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)
	Joints d'étanchéité entre menuiserie et structure
	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes
	Plaques de fibres-ciment (allèges, coffres, etc.)
	Peintures décoratives
Éléments associés aux façades	Conduits de fumées, de cheminée, de ventilation
	Conduits d'eaux (pluviales et usées)
	Éléments ponctuels : chéneaux, rives, corniches
3 - Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons maçonnés	Flocages
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
	Enduits de ragréage, débullage, lissage
	Joints de dilatation, d'assemblage, joints coupe-feu
	Fourreaux (carton, fibres-ciment…)
Poteaux	Flocages
	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés
	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)
	Joints de dilatation, d'assemblage avec poutraison
	Entourages de poteau (carton-amiante, fibres ciment, matériaux sandwich…), coffrages perdus
Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
	Flocages
	Plots de colle fixant les cloisons au mur
	Bandes calicot
	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre
	Sous couches des tissus muraux
	Isolants intérieurs fibreux, bourre en vrac
	Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds / têtes de cloisons (notamment IGH et ERP) : tresse, carton, fibres-ciment
Gaines et coffres verticaux	Flocages
	Enduits à base de plâtre (projetés, lissés ou talochés)
	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)
	Bandes calicot
	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre cartonné
	Panneaux (fibres-ciment, …)
	Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)
Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques	Joints des portes coupe-feu, phoniques ou pare flammes (sur battant et dormant y compris oculus, et sur serrurerie)
	Panneaux, plaques en fibres-ciment des vantaux, bakélite
	Isolants intérieurs des portes
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Sous couches des tissus muraux, moquettes murales ou les vinyles
	Panneaux décoratifs en fibre-ciment (lambris), revêtements durs en fibres-ciment
	Colles et joints de carrelage ou de faïence, ragréage, primaire d'accrochage
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes, …)
	Revêtements bitumineux
	Peintures intumescentes
4 - Plafonds et faux plafonds	
Plafonds	Flocages
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés

	Panneaux collés vissés ou cloués
	Coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite)
	Bandes calicot
	Enduits de jointoiement et plots de colle des plaques de plâtre
	Sous couches des tissus muraux
	Peintures intumescentes
	Revêtements bitumineux
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes…)
	Résines
	Colles de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage et joints de carrelage
Poutres et charpentes	Flocages
	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)
	Entourages de poutres (carton-amiante, fibres ciment, matériaux sandwich)
	Peintures intumescentes
	Revêtements bitumineux
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes…)
	Jonctions avec la façade, calfeutrements, joints (coupe-feu, de dilatation, de structure)
Gaines et coffres horizontaux	Flocages
	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)
	Bandes calicot
	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre cartonné
	Panneaux (fibres-ciment, …)
	Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)
Faux plafonds	Panneaux et plaques
	Jonctions entre faux plafond et structure, joints entre panneaux
	Pare vapeur
	Isolants posés dans le plénum au-dessus du panneau de faux plafond
	Écrans de cantonnement et leurs joints (dans le plénum entre le faux plafond et le plancher supérieur)
Suspentes et contrevents	Flocages
	Protections en plâtre
	Peintures intumescentes
5 - Planchers et planchers techniques	
Revêtements de sols	Dalles de sol
	Nez de marche
	Dalles moquettes avec entre couche noire
	Sous-couches (carton, feutre, …) des revêtements souples
	Colles bitumineuses
	Colles non bitumineuses
	Moquette
	Sols coulés à base ciment (terrazolith, etc.)
	Peintures de sol
	Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage
	Revêtements de sols sportifs
	Joints de dilatation et d'assemblage
	Joints de cantonnement sur faux planchers
	Enduit de cuvelage
	Rebouchages autour de conduits (principalement IGH et ERP), fourreaux en carton ou fibres-ciment
6 - Conduits et accessoires intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Calorifuges (tresses, coquilles, matelas…)
	Matelas
	Enveloppes (bandes tissées enduites ou non), colles de calorifugeage
	Joints entre éléments, joints plats prédécoupés pour brides
	Rubans adhésifs
	Mastics
	Conduits en fibres-ciment, manchons
	Conduits en fibres-bitumes (conduits de drainage)
	Tresses dans câbles électriques d'alimentation, (notamment de secours, souvent orange), résistants au feu
Clapets / volets coupe-feu	Clapets (tunnels, lames, joints)
	Volets coupe-feu y compris ossature
	Rebouchages et calfeutrements de clapets et volets coupe-feu
Vide-ordures	Conduits et vidoirs en fibres-ciment
	Joints d'étanchéité des trappes
7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	
Portes et cloisons palières	Panneaux dans les portes palières
	Panneaux des cloisons palières
Parois des équipements	Plaques, panneaux décoratifs (habillages cabines, joues des escaliers mécaniques…)
	Calfeutrement entre mur et plancher (joint, bourre)
	Isolants
	Colles
	Joints
Matériels en machinerie	Freins d'ascenseurs
	Éléments de protection contre les arcs électriques intégrés dans des équipements de type contacteurs, sélecteurs, coupe-circuits…
	Tresses
	Joints plats
8 - Équipements divers et accessoires	
Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes	Flocages
	Bourres
	Tresses
	Calorifugeages
	Joints d'étanchéité, joints plats prédécoupés pour brides
	Dispositifs anti-condensation (peintures, films, etc.)
	Tissus, soufflets amortisseurs acoustiques
Convecteurs et radiateurs électriques	Isolants thermiques cartonnés
	Tresses des diffuseurs
Fusibles à broche	Carton, tresse
Canalisations électriques préfabriquées	Isolants
Coffres-forts	Portes et parois
Portes de placard, baignoires et éviers métalliques	Plaques souples bitumineuses anti vibratiles
Jardinières, bac à sable incendie	Éléments en fibres-ciment
9 - Fondations et soubassements	
Étanchéité des murs enterrés	Enduits bitumineux des ouvrages enterrés
Parois verticales et horizontales enterrées	Joints de fractionnement, de rupture, de dilatation
Conduits et fourreaux	Fourreaux en fibres-ciment dans maçonnerie
10 - Aménagements, voiries et réseaux divers	
Conduits, Siphons	Éléments de canalisations enterrés en fibres-ciment
Voiries	Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume), asphaltes
Espaces sportifs	Revêtements de sols
Aménagements extérieurs	Éléments en fibres-ciment (jardinières, bordures…)

4 Conditions de réalisation du repérage

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le programme de repérage.
Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.
Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non-présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.
Procédures de prélèvement :
Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.
Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération.
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.
L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.
Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.
L'adéquation entre le périmètre de repérage associé à cette prestation et le champ d'intervention effectif des destinataires du présent document pouvant présenter des évolutions en fonction des besoins du donneur d'ordre, toute découverte de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante non identifiés notamment pour des raisons de modification du programme de travaux ou d'hétérogénéités non précisées par le donneur d'ordre, doit faire l'objet d'une suspension immédiate des travaux et d'investigations complémentaires appropriées dans les meilleurs délais.
Le présent document constitue un élément important du dossier technique amiante et dossier amiante – Partie privative qui doivent être mis à jour et transmis aux entreprises pour établir leur évaluation du risque.
Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail.
Nous vous conseillons de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé pour concevoir le projet de suppression de l'amiante et à une entreprise spécialisée pour réaliser les investigations approfondies avec sondages destructifs et les travaux de démolition conformément aux recommandations de la CNAMTS, des CARSAT – CRAM – CGSS, des guides de l'INRS et de l'OPPBTP, et des directives de l'inspection du travail.
Avertissements :
Le repérage est réalisé conformément à la norme NF X 46-020, qui prescrit la fréquence minimale des prélèvements et des sondages au sein de zones présentant des similitudes d'ouvrage. Compte tenu de l'hétérogénéité de certains matériaux et de leur mise en œuvre parfois aléatoire (par exemple les enduits), il est possible que certains éléments n'aient pu être identifiés avant le début des travaux. En cas de doute, des investigations approfondies devront être engagées.
Afin de faciliter la localisation de certains matériaux ou produits, l'opérateur peut indiquer des zones selon la convention suivante : « A » désigne la zone de l'accès au local. Les autres zones sont nommées « B », « C », « D », … dans le sens des aiguilles d'une montre.

Moyens mis à disposition : **ACCES**

4.1 Dates et Nature des visites sur site

Néant

4.2 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur Conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020

Sans objet

4.3 Analyse Documentaire :

Titre
Programme de travaux

4.4 Rapports précédemment réalisés

Néant

5 Résultats détaillés du repérage

5.1 Périmètre du repérage : locaux et parties d'immeubles concernés (zone d'intervention) :

- **Liste des locaux / Parties d'immeuble visités**

Parties d'immeuble concernées où Locaux à investiguer	Etage
BARRAGE	AVAL

- **Liste des locaux / Parties d'immeuble non visités :**

Néant

- **Liste des éléments non inspectés :**

Néant

5.2 Liste des matériaux et produits repérés

Local / Partie d'immeuble	Etage	Composant de la construction	Partie de composant	Critères de décision	Réf. ZPSO	Présence d'amiante (*oui/non*)	Estimatif de la quantité
BARRAGE	AVAL	Palplanche	Métal - Peinture	Résultat d'analyse (P001)	Z001	**Non**	
		Palplanche	Métal - Peinture	Résultat d'analyse (P002)	Z002	**Non**	
		Palplanche	Métal - Peinture	Résultat d'analyse (P003)	Z003	**Non**	
		Palplanche	Métal - Peinture	Résultat d'analyse (P004)	Z004	**Non**	
		Palplanche	Métal - Peinture	Résultat d'analyse (P005)	Z005	**Non**	

Commentaires :
Néant

5.3 Rappel des obligations du propriétaire concerné par la mission de repérage

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.
En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.
En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

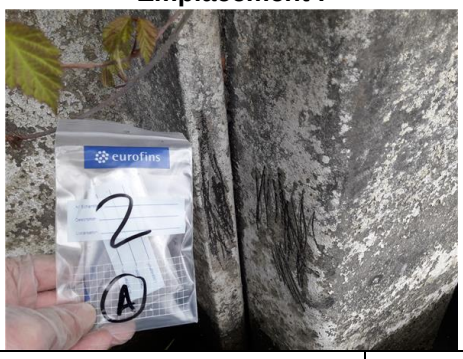
En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

ANNEXE : Fiches d'identification et de cotation

PRELEVEMENT : P001		
Emplacement : 		
Nom du client ENDEL ENGIE	**Numéro de dossier** 199317/108072	**Pièce ou local – Composant** AVAL - BARRAGE - Palplanche - RIVE DROITE
Nom de l'opérateur HENIN Nicolas	**Date de prélèvement** 30/04/2021	**Partie de composant** Métal - Peinture
Résultat amiante : Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	**Planche de croquis n° :**	
Métal / Peinture		

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)	Conclusion amiante
Fr1	Peintures multiples en vrac non séparable + peinture bitumineuse en faible quantité en vrac non séparable	0	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P002		
Emplacement : 		
Nom du client ENDEL ENGIE	**Numéro de dossier** 199317/108072	**Pièce ou local – Composant** AVAL - BARRAGE - Palplanche - RIVE DROITE
Nom de l'opérateur HENIN Nicolas	**Date de prélèvement** 30/04/2021	**Partie de composant** Métal - Peinture
Résultat amiante : Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	**Planche de croquis n° :**	
Métal / Peinture		

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)	Conclusion amiante
Fr1	Peintures multiples en vrac non séparable + peinture	0	Fibres d'amiante non détectées

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)	Conclusion amiante
	bitumineuse en faible quantité en vrac non séparable		

PRELEVEMENT : P003

Emplacement :



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local – Composant
ENDEL ENGIE	199317/108072	AVAL - BARRAGE - Palplanche - RIVE DROITE
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Partie de composant**
HENIN Nicolas	30/04/2021	Métal - Peinture

Résultat amiante : Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet	Planche de croquis n° :
Métal / Peinture	

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)	Conclusion amiante
Fr1	Peintures multiples en vrac	0	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P004

Emplacement :



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local – Composant
ENDEL ENGIE	199317/108072	AVAL - BARRAGE - Palplanche - RIVE DROITE
Nom de l'opérateur	**Date de prélèvement**	**Partie de composant**
HENIN Nicolas	30/04/2021	Métal - Peinture

Résultat amiante : Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet	Planche de croquis n° :
Métal / Peinture	

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)	Conclusion amiante
Fr1	Peinture en vrac non séparable + peinture bitumineuse en vrac non séparable	0	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P005		
Emplacement : 		
Nom du client ENDEL ENGIE	**Numéro de dossier** 199317/108072	**Pièce ou local – Composant** AVAL - BARRAGE - Palplanche - RIVE DROITE
Nom de l'opérateur HENIN Nicolas	**Date de prélèvement** 30/04/2021	**Partie de composant** Métal - Peinture
Résultat amiante : Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	**Planche de croquis n° :**	
Métal / Peinture		

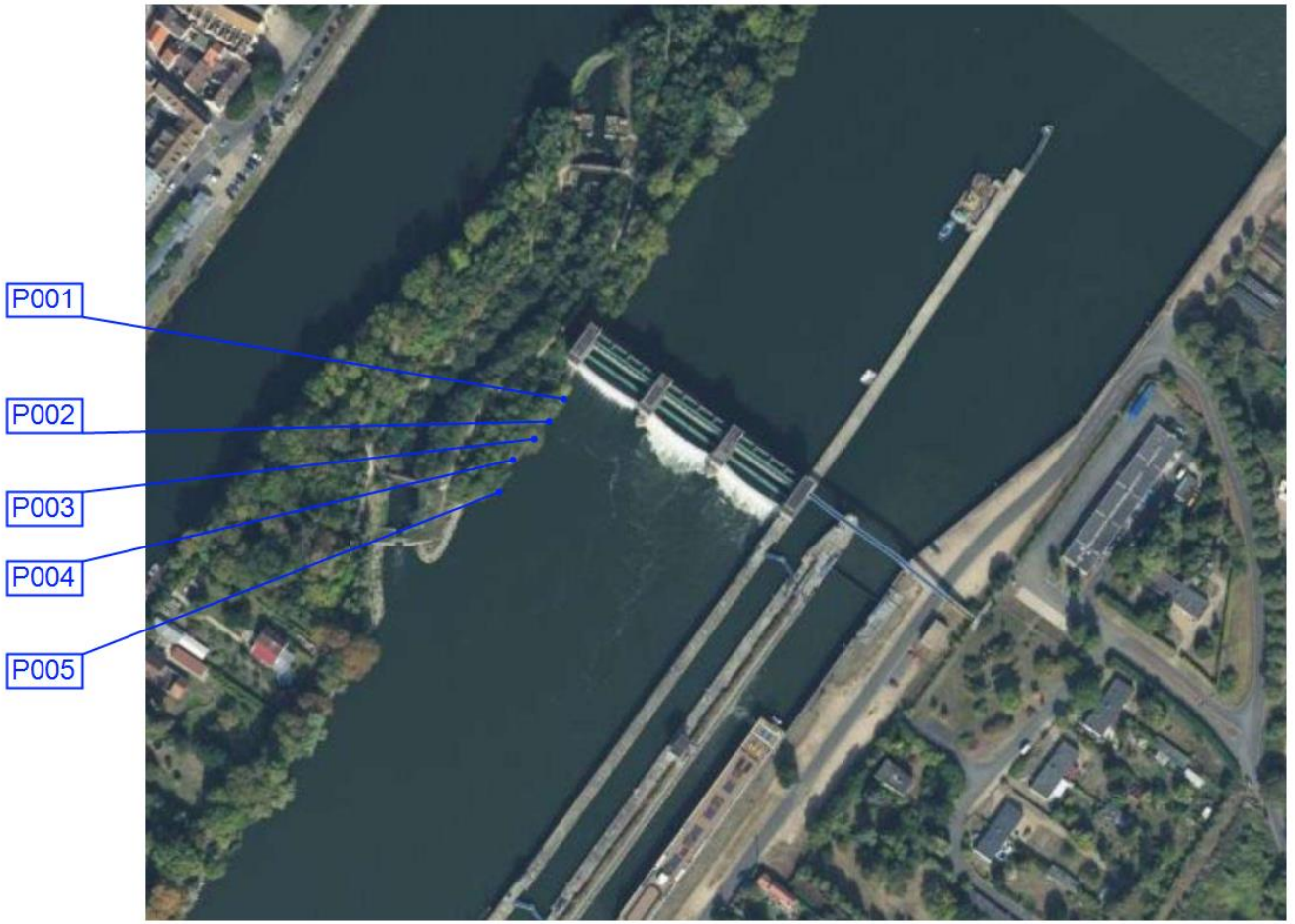
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)	Conclusion amiante
Fr1	Peinture en vrac non séparable + peinture bitumineuse en vrac non séparable	0	Fibres d'amiante non détectées

ANNEXE : Plans / Croquis

ADIAG - Bât IRIS, 84 rue Charles Michels - 93284 - SAINT-DENIS CEDEX
SIRET : 48333631900205 Tél : 01 80 89 45 10 Email : idf@adiag.apave.com Site web : www.adiag.com

apave Adiag	**Planche de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante**		
Titre : BARRAGE ANDRESY	N° planche : 1/1	N° dossier : 199317/108072	Type : Croquis
Client : ENDEL ENGIE	Version : 0	Adresse : Quai Ile Peygrand 78260 ACHERES	
Intervenant : HENIN Nicolas	Date : 21/07/2021		
Origine du plan : Cabinet de diagnostics			
Commentaire :		Localisation : BARRAGE	Lieu / Zone : PALPLANCHE



ANNEXE : Zones Présentant des Similitudes d'Ouvrage

Z001 : Palplanche Métal Peinture (continue : NON)

Local / partie d'immeuble	Etage	Composant de la construction	Partie de composant	Réf. Sondage	Réf. prélèvement.	Présence d'amiante	Estimatif de la quantité
BARRAGE	AVAL	Palplanche	Métal - Peinture		P001	Non	

Z002 : Palplanche Métal Peinture (continue : NON)

Local / partie d'immeuble	Etage	Composant de la construction	Partie de composant	Réf. Sondage	Réf. prélèvement.	Présence d'amiante	Estimatif de la quantité
BARRAGE	AVAL	Palplanche	Métal - Peinture		P002	Non	

Z003 : Palplanche Métal Peinture (continue : NON)

Local / partie d'immeuble	Etage	Composant de la construction	Partie de composant	Réf. Sondage	Réf. prélèvement.	Présence d'amiante	Estimatif de la quantité
BARRAGE	AVAL	Palplanche	Métal - Peinture		P003	Non	

Z004 : Palplanche Métal Peinture (continue : NON)

Local / partie d'immeuble	Etage	Composant de la construction	Partie de composant	Réf. Sondage	Réf. prélèvement.	Présence d'amiante	Estimatif de la quantité
BARRAGE	AVAL	Palplanche	Métal - Peinture		P004	Non	

Z005 : Palplanche Métal Peinture (continue : NON)

Local / partie d'immeuble	Etage	Composant de la construction	Partie de composant	Réf. Sondage	Réf. prélèvement.	Présence d'amiante	Estimatif de la quantité
BARRAGE	AVAL	Palplanche	Métal - Peinture		P005	Non	

ANNEXE : Procès-verbaux d'analyse

Document 1

Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970

Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1421-21794 EN DATE DU 20/07/2021

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.

Client : ADIAG SAINT-DENIS 84 rue Charles Michels 93284 SAINT-DENIS CEDEX	Réf. Commande ITGA : IT1421-21794 Réf. Commande Client : 199317/ 108072-68811-101005-50079-155640334

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 16/07/2021

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
ou
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT085 ou IT453)
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

Technique(s) Analytique(s) :
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
ou
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : VOIES NAVIGABLES DE FRANCE LOT 2 BASSIN DE LA SEINE + - Quai Ile Peygrand - 78260 - ACHERES Réf échantillon client : P001 - Métal - Peinture - AVAL - BARRAGE - RIVE DROITE - Palplanche		Réf échantillon ITGA : IT142107-18139 Description ITGA : Peintures multiples en vrac / Peinture bitumineuse en faible quantité en vrac	
Peintures multiples en vrac non séparable + Peinture bitumineuse en faible quantité en vrac non séparable	META (A) le 20/07/2021 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : BRC (2)
Réf dossier client : VOIES NAVIGABLES DE FRANCE LOT 2 BASSIN DE LA SEINE + - Quai Ile Peygrand - 78260 - ACHERES Réf échantillon client : P002 - Métal - Peinture - AVAL - BARRAGE - RIVE DROITE - Palplanche		Réf échantillon ITGA : IT142107-18140 Description ITGA : Peintures multiples en vrac / Peinture bitumineuse en faible quantité en vrac	
Peintures multiples en vrac non séparable + Peinture bitumineuse en faible quantité en vrac non séparable	META (A) le 20/07/2021 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : CLD (2)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 14 Page 1/2

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1421-21794 EN DATE DU 20/07/2021
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : VOIES NAVIGABLES DE FRANCE LOT 2 BASSIN DE LA SEINE + - Quai Ile Peygrand - 78260 - ACHERES Réf échantillon client : P003 - Métal - Peinture - AVAL - BARRAGE - RIVE DROITE - Palplanche		Réf échantillon ITGA : IT142107-18141 Description ITGA : Peintures multiples en vrac	
• Peintures multiples en vrac	META (A) le 20/07/2021 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : CLD (2)
Réf dossier client : VOIES NAVIGABLES DE FRANCE LOT 2 BASSIN DE LA SEINE + - Quai Ile Peygrand - 78260 - ACHERES Réf échantillon client : P004 - Métal - Peinture - AVAL - BARRAGE - RIVE DROITE - Palplanche		Réf échantillon ITGA : IT142107-18142 Description ITGA : Peinture en vrac / Peinture bitumineuse en vrac	
• Peinture en vrac non séparable + Peinture bitumineuse en vrac non séparable	MOLP + META (B) le 20/07/2021 Nombre de préparations : 5 Nombre de supports d'analyse : 8	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : MYF (2)
Réf dossier client : VOIES NAVIGABLES DE FRANCE LOT 2 BASSIN DE LA SEINE + - Quai Ile Peygrand - 78260 - ACHERES Réf échantillon client : P005 - Métal - Peinture - AVAL - BARRAGE - RIVE DROITE - Palplanche		Réf échantillon ITGA : IT142107-18143 Description ITGA : Peinture en vrac / Peinture bitumineuse en vrac	
• Peinture en vrac non séparable + Peinture bitumineuse en vrac non séparable	META (B) le 20/07/2021 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : GEB (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Delphine HAREL Analyste



La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

ANNEXE : Certificat de compétence

Numéro d'accréditation
4-0598
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

WI.CERT
« CERTIFICATION DE COMPETENCES
«Version 06»

Décerné à : **Nicolas HENIN** Sous le numéro : **C2019-SE02-026**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE **(SANS MENTION)**	**Du 08/07/2019 Au 07/07/2024**
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE **(MENTION)**	**X**
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	**Du 08/07/2019 Au 07/07/2024**
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	**Du 07/04/2019 Au 06/04/2024**
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	**Du 08/07/2019 Au 07/07/2024**
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS **(SANS MENTION)**	**Du 07/04/2019 Au 06/04/2024**
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS **(MENTION)**	**Du 06/04/2020 Au 06/04/2024**
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	**Du 08/07/2019 Au 07/07/2024**
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	**X**

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis;
Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 25 mars 2019.

Délivré à Thionville, le 06/04/2020
Par WI.CERT
Responsable de certification

WI.CERT
WI CERT 16 RUE DE VILLARS

WI.Cert - 16, rue Villars- 57 100 THIONVILLE
Tél : 03 72 52 02 45 - mail : admin@qualit-competences.com;
SARL au capital de 7500 Euros – RCS de Thionville – *Code* APE / *NAF*, 7120B N°SIRET 82885893600010

ANNEXE : Attestation d'assurance

Contrat RC n° 5271124804 1/2

AXA France IARD
DIRECTION ENTREPRISES
Production R.C. – Grands Comptes
Télécopie 01.57 65 07 90

ATTESTATION

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313, Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cedex, atteste par la présente que l'assuré :

APAVE
Immeuble Canopy
6 rue du Général Audran
92400 COURBEVOIE

agissant tant pour son compte que pour celui de **APAVE DEVELOPPEMENT et sa filiale ADIAG SA**

est couvert contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés dans le cadre de l'exercice de sa profession, par le contrat n° **5271124804**, souscrit auprès de notre Société, pour les activités et les montants de garanties suivants :

Activités assurées

Prestations techniques (y compris maintenance) et intellectuelles pour la maîtrise des risques humains, techniques et environnementaux, articulée autour des principaux métiers suivants :

- inspection et vérification des installations techniques, équipements et process
- bâtiment et génie civil
- essais, mesures et métrologie
- laboratoires d'analyses (non médicales)
- conseils
- formation
- certification, contrôle, qualification et homologation

y compris fabrication et vente de produits dans le cadre de ces activités,
à destination de tous les secteurs d'activité.

A l'exclusion :
- **des missions de Contrôle Technique relevant de la loi Spinetta visées à l'article L 111.3 du Code de la construction et de l'habitation**
- **des travaux de désamiantage (enlèvement de l'amiante friable et non friable)**
- **des activités de classification et certification de navires et unités offshore.**

Contrat RC n° 5271124804 2/2

TABLEAU DE GARANTIES

Les garanties s'exercent à concurrence des montants suivants :

Nature des garanties	Limites des garanties
Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle	
Limite générale « Tous dommages corporels, matériels et immatériels » confondus *Sans pouvoir excéder pour :*	5 000 000 € par année d'assurance
a) les dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 € par année d'assurance
b) les atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	2 500 000 € par année d'assurance
c) tous dommages corporels, matériels et immatériels aux Usa/Canada *sous-limités :* c.1) Dommages immatériels aux USA CANADA	5 000 000 € par année d'assurance 1 000 000 € par année d'assurance
d) tous dommages causés par l'amiante et le plomb *	2 500 000 € par année d'assurance *

***Il précisé que cette garantie s'exerce également dans la limite des montants de garanties précités ou indiqués aux conditions particulières, en fonction de la nature des dommages.**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2021 au 31/12/2021** inclus sous réserve du règlement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 22/12/2020
Pour servir et valoir ce que de droit.

POUR L'ASSUREUR :

COURTIER EN ASSURANCES
Adresse postale :
12, rue [illegible] CS 44012
29335 QUIMPER cedex
Tél. 0820 200 [illegible] Fax 0 820 209 242
contact@verlingue.fr - www.verlingue.fr

Fin du rapport